

Schéma des Vocations Littorales

Orientations



19

Préserver et gérer les espaces naturels remarquables, terrestres et marins

○○○

- **Créer le Parc National du massif des Calanques, de 2ème génération :**
 - Organiser le parc autour de 2 cœurs de parc : le massif des Calanques et le Cap Canaille,
 - Intégrer l'archipel de Riou dans son périmètre afin d'étendre en mer la protection du site (actuellement terrestre),
 - Etudier la possibilité de son élargissement aux espaces naturels de La Ciotat.

- **Valoriser la richesse des fonds marins**

○○○

- Développer les parcs marins pour maîtriser les usages et préserver le milieu marin et les ressources halieutiques : réactivation du Parc Marin de La Ciotat, étude d'opportunité sur la baie du Prado à Marseille,

●●○

- Implanter des récifs artificiels, en tirant parti de l'expérience des opérations menées dans le cadre du Parc Marin de la Côte Bleue et de «Récifs Prado 2006», pour :
 - la valorisation touristique ,
 - la reconstitution de la faune et flore,
 - la canalisation des plongeurs débutants sur ces nouveaux sites pour alléger la fréquentation des autres sites plus sensibles : 2^{ème} phase de «Récifs Prado 2006».

- **Réguler l'hyper fréquentation sur les sites sensibles les plus attractifs :**

○○○

- Réglementer les accès en période estivale, canaliser les parcours et informer le public sur la richesse et sensibilité des milieux : panneaux et agents d'information, sentiers de découverte pédagogique, aménagement de portes d'entrée (Maison des Calanques, etc...),
- Améliorer les conditions de sécurité face aux risques d'incendie et d'éboulement (travaux de consolidation de certaines falaises littorales),
- Etudier et mettre en œuvre des plans de gestion, notamment pour réguler les usages : îles du Frioul, Rade de Marseille, littoral de MPM,
- Elaborer des chartes avec les usagers : charte de plongée...
- Organiser les mouillages sur corps-morts dans les sites de plaisance et de plongée très fréquentés : archipels du Frioul, du Riou et Planier, Calanques de Marseille et de Cassis...

Améliorer la qualité de l'eau

●●●

- **Perfectionner les réseaux d'assainissement :**
 - Prolonger l'émissaire en mer de Cortiou (station d'épuration de Marseille) et requalifier la zone de rejet actuelle,
 - Achever la mise aux normes des stations d'épuration (étage biologique notamment) et réduire les rejets anthropiques de l'Huveaune et des Aygalades,

- Mettre aux normes environnementales les ports de plaisance : zones de carénage, récupération des eaux noires et grise...

●●●

- **Réhabiliter les étangs de Berre et de Bolmon**, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les autres collectivités riveraines :
 - Lisser et réduire les rejets d'eau douce et de limons de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, en tenant compte de l'échelle plus vaste de cette problématique (Durance),
 - Expérimenter la réouverture du tunnel du Rove à la courantologie (dans le sens Marseille/Bolmon).

●●○

- **Etudier et mettre en place des contrats de milieu**, afin de réhabiliter la qualité des eaux littorales, par une gestion concertée à l'échelle du bassin versant :
 - Contrat de rivière sur l'Huveaune,
 - Contrat de baie : rades de Marseille, baie de La Ciotat-Saint Cyr.

●●○

- **Décontaminer les sols pollués du littoral** : sites de l'Estaque/Les Riaux, de la Lave et de l'Escalette.